Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_033-DE

DC_2026_033

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE,Nicolas KERDRAON - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_033-DE

DC_2026_033

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Hôtel d'entreprises de Châteaubourg - conclusion d'un bail commercial conclu entre Vitré Communauté et l'entreprise TRANSPARENCE ou toute société tierce s'y substituant - abrogation de la délibération n°2025_319

La Vice-Présidente expose :

Vu le code du commerce, notamment l'article L.145-5 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la décision de la Présidente n°2020_227 en date du 14 septembre 2020 relative à la conclusion d'un bail dérogatoire au profit la société TRANSPARENCE, ou toute société tierce s'y substituant, pour une durée de 36 mois ;
Vu la décision de la Présidente n°2021_095 en date du 1er avril 2021 relative à la conclusion de l'avenant n°1 au bail dérogatoire conclu avec la société TRANSPARENCE, visant à modifier les superficies et les modalités de règlement de TRANSPARENCE ;
Vu la décision de la Présidente n°2024_066A du 23 février 2024 relative à la conclusion d'une convention d'occupation précaire avec la société TRANSPARENCE pour la location des locaux pour une durée d'un an du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;
Vu la décision du Président n°2025_053 en date du 4 avril 2025 relative à la conclusion d'un bail dérogatoire entre Vitré Communauté et l'entreprise TRANSPARENCE du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2025_319 en date du 18 décembre 2025 relative à la conclusion d'un bail commercial entre Vitré Communauté et la société TRANSPARENCE ou toute société tierce s'y substituant ;

Considérant que Vitré Communauté destine l'hôtel d'entreprises de Châteaubourg à l'accueil d'entreprises dans le but de les accompagner dans leur parcours résidentiel et de faciliter le développement de leur activité sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que la société TRANSPARENCE est locataire d'un atelier de production agroalimentaire et de bureaux au sein de l'hôtel d'entreprises situé à Châteaubourg depuis le 15 septembre 2020 ;

Considérant la demande d'acquisition de la société TRANSPARENCE de l'aile ouest de l'hôtel d'entreprises de Chateaubourg d'une surface de 628 m² environ comprenant les locaux actuellement loués ainsi que l'étage du bâtiment, afin d'y agrandir son site de production ;

Considérant le temps nécessaire à la réalisation des démarches de séparation du bâtiment ;

Considérant la sollicitation de la société TRANSPARENCE pour la poursuite du bail en cours à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à la cession du bâtiment devant intervenir dans le courant de l'année 2026, sous la forme d'un bail précaire ;

Il vous est proposé :
- D'abroger la délibération n°2025_319 du 18 décembre 2025 portant sur la conclusion d'un bail commercial avec la société TRANSPARENCE ou toute société tierce s'y substituant, selon les conditions de location suivantes :

- **surface louée : 397,98 m² comprenant ;**
  - **atelier C006 d'une surface de 282,56 m²;**
  - **réception C007, d'une surface de 115,42 m² ;**
  - **Bureau C005 non meublé, mis à disposition ;**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_033-DE

DC_2026_033

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- **à compter du 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2034 ;**
- **loyer : 1 790,91 € HT/mois ;**
- **charges locatives forfait mensuel de 1 242,79 € HT, réactualisées en fin d'année en fonction des dépenses réellement constatées et calculées au prorata de la superficie privative occupée ;**
- **refacturation de la taxe foncière au prorata de la surface louée ;**

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.